



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE,Tél./Fax : 04.71.20.49.26

Mairie, 15 190 CONDAT,Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 JUILLET 2008

ALLANCHE – 10 H00

PERSONNEL

Emilie GARRIGUET a remplacé Gwenola LE PEUTREC sur le poste d'agent de développement culturel depuis le 9 juin. Elle est installée au bureau d'ALLANCHE.

Dominique FUSTIER connaît des problèmes de santé et est arrêté depuis le 14 avril. Il doit subir une opération et nous avons fait une demande de mise en longue maladie. Il a été provisoirement remplacé par Philippe LEMMET jusqu'au 30 juin. Didier TOURNADRE le remplacera à compter du 7 juillet.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES DE CONDAT ET D'ALLANCHE

La Communauté de Communes doit maintenant désigner des délégués pour siéger aux conseils d'administration des Collèges d'ALLANCHE et de CONDAT.

Dans l'urgence, nous avons dû demander à :

- Jean Bernard MERLE de siéger au Collège de CONDAT en tant que titulaire et Patrick TAVERNIER en tant que suppléant ;
- Marie Claude ROMAIN de siéger au Collège d'ALLANCHE en tant que titulaire et François ROUX en tant que suppléant.

Le conseil communautaire doit délibérer pour approuver ces décisions.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention 0

LOCAUX ADMINISTRATIFS DE CONDAT

Les locaux de Poulainville ne sont pas adaptés :

- ils sont trop exigus et mal équipés pour accueillir les trois agents qui y travaillent;
- le public ne sait pas où trouver les services de la communauté de Communes à CONDAT.

Nous avons demandé à la commune de CONDAT de nous installer au 2^{ème} étage de la mairie occupé actuellement par une exposition. Cette proposition a été acceptée et nous allons donc bénéficier de locaux adaptés et plus faciles à identifier par le public.

Pour meubler ces bureaux, nous effectuons une dépense au compte 2183-17 sur lequel il nous reste des crédits :

- Nous avons prévu une réserve pour changer le matériel informatique désuet. La CAF a fait une dotation de quatre ordinateurs aux centres de loisirs. Deux seront utilisés par Gladys pour Volcanix et l'ADMR, les deux autres seront utilisés au bureau par Christelle et Olivier.
- La dépense pour les points de visio accueil a été moins importante que prévu en investissement, la part maintenance étant imputée en fonctionnement.

La commune de CONDAT a fixé le loyer à 200€/mois, frais de ménage compris et frais de chauffage en plus à compter du 1^{er} juillet.

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer le bail.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention. 0

ZONE D'ACTIVITE DU PRE MOULIN

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux est lancé.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

- part de la Communauté de Communes **486.965 € HT**
- part de la Commune de Condat pour le raccordement aux réseaux **21.253 € HT**

C'est la Communauté de Communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour la totalité des travaux, la Commune apportant sa contribution financière après signature d'une convention avec la Communauté de Communes.

La commission d'Appel d'Offres se réunira le 23 juillet.

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Condat et les marchés avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention. 0

Le Syndicat Départemental d'Electrification nous a adressé un estimatif pour les travaux électriques :

- Viabilité électrique : effacement de la ligne existante et raccordement au réseau :
Le montant du projet s'élève 37.628,35€TTC, la part restant à la charge de la Communauté de Communes est de **25.043,62 €**
- Eclairage public : le montant du projet s'élève à 38.445,83 €TTC, la part restant à la charge de la Communauté de Communes est de **19.287,20€**

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la lettre de commande au Syndicat Départemental d'Electrification.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention 0

CONSTRUCTION DE LOCAUX TECHNIQUES A CONDAT – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Une fois la Zone d'Activité aménagée, la Communauté de Communes aura la possibilité de construire des locaux techniques qui nous font actuellement défaut pour remiser le matériel de collecte des ordures ménagères et d'entretien de voirie affecté au canton de CONDAT.

Le Département, pour sa part, se propose de déménager ses locaux actuels qui ne répondent plus aux exigences du service et qui, surtout, présentent des risques de pollution en bordure de la Rhue.

Il serait judicieux de concevoir l'aménagement de ces deux structures d'un commun accord afin de réaliser des économies d'échelle au stade de la construction mais aussi dans leur fonctionnement.

Pour cela, nous allons signer une convention avec le Département.

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la convention.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention. 0

CITE DE L'ESTIVE

Le conseil Municipal d'ALLANCHE s'est prononcé de manière défavorable sur la réalisation du projet de la Cité de l'Estive dans le bâtiment *Brugerolle*.

Le projet de la Communauté de Communes va donc se réduire à la réalisation du café de LANDEYRAT dont le financement est réalisé en totalité :

- coût de l'opération :	
travaux de bâtiment	188.370 TTC
mobilier	23.920 TTC
total	212.290 TTC
- subventions acquises :	
Etat réserve parlementaire	7.705
Conseil Régional	63.000
Conseil Général	56.975
Total subventions	127.680, soit 72% du montant HT
Emprunt	84.610

Les travaux seraient engagés au plus tôt, le DCE étant en voie d'achèvement.

Nous devons revoir les contrats avec les divers intervenants de la maîtrise d'œuvre (architecte, contrôle). Un avenant sera signé à cet effet.

Le conseil communautaire doit délibérer pour adopter la modification du projet de la Cité de l'Estive et autoriser le Président à signer les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention. 0

MAISON DE SANTE

Christian LEOTY complète l'explication de la position du conseil municipal d'ALLANCHE au sujet de la maison de l'Estive en précisant que ce bâtiment pourrait être aménagé pour réaliser une maison regroupant les services de santé (médecins, kinés, assistante sociale...).

Le projet doit être affiné et fera éventuellement l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Jean MAGE présente le projet de *Maison pluridisciplinaire de Santé* à CONDAT.

Le dossier de candidature a été réalisé en interne par la municipalité de CONDAT. Les contacts avec les instances de santé concernées et les financeurs ont été pris. Il semble indispensable après ces premiers contacts que le projet soit porté par la Communauté de Communes.

Un débat s'en suit sur cette opportunité et il est décidé de modifier les statuts pour déclarer d'intérêt communautaire le projet de maison de santé de CONDAT. La même méthode sera appliquée au projet d'ALLANCHE dès que le projet sera plus avancé.

Le conseil communautaire délibère pour adopter la modification des statuts en rajoutant :

Est d'intérêt communautaire la création d'une maison pluridisciplinaire de santé à CONDAT.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention. 0

TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour a été mise en place par la Communauté de Communes. La totalité de son produit doit être reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal du Cézallier. C'est pourquoi c'est l'Office de Tourisme qui effectue directement la collecte pour éviter des opérations budgétaires et comptables inutiles.

Le conseil communautaire doit délibérer pour entériner cette décision.

Voix pour 17

Voix contre 0

Abstention 0

***PRESENTATION DE LA TPU , DE LA TEOM ET DE LA ROM PAR Mmes BOYER ET
MONTBERTRAND DES SERVICES DU TRESOR PUBLIC***

(VOIR PIECES JOINTES)



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE,Tél./Fax : 04.71.20.49.26

Mairie, 15 190 CONDAT,Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

BONIFICATION DE LA DGF EN CAS DE TPU

Dans le cas où une Communauté de Communes à TPU, la DGF est bonifiée.

Pour la Communauté de Communes du Cézallier, le calcul de la bonification est le suivant.

. 10% de la masse des crédits à répartir sans le CIF en 2008

. Dotation de base des groupements créés avant 2007

population DGF	X	Valeur du point	=Dotation de base
6407		0,928000	5.946

. 90% de la masse des crédits à répartir avec le CIF en 2008

. Dotation de base des groupements créés avant 2007

population DGF	X	CIF	X	Valeur du point	= Dotation de base
6407		0,277028		28,257322	50.154

. total de la bonification **56.100**

Assistaient à la réunion : MM. LEOTY, DUMAS et FURNAL (Allanche), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), CHABRIER (Ségur les Villas) , MAGE et PALLUT (Condat), RONGIER (Joursac), PRADEL (Montboudif), PONSONNAILLE (Peyrusse), LESCURE (Pradiers), CROUZY (Lugarde), BAGILET (Vernols), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), Mme ROMAIN (Vèze).

Etaient excusés : MM. WALCHLI (Condat), PALLUT (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), MAGE (Montgreleix), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie),

Assistaient également à la réunion : Mme HUGUET (Saint Bonnet de Condat)